



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-91435>

Département(s) de publication : **45**

Annonce n° **24-91435**

Services

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-90227

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur** : Orléans Métropole

**Type de Numéro national d'indentification** : SIRET

**N° National d'identification** : 24450046800040

**Ville** : Orléans

**Code postal** : 45058

**Groupement de commandes** : Non

**Département(s) de publication** : 45

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché** : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'une charte métropolitaine de logistique Urbaine durable

**Code CPV principal - Descripteur principal** : 71241000

**Type de marché** : Services

**Description succincte du marché** : La présente consultation a pour objet une AMO pour l'élaboration d'une charte métropolitaine de logistique Urbaine durable et donnera lieu à un contrat à prix mixtes : une partie des prestations seront traitées à prix global et forfaitaire (missions relatives à la charte métropolitaine de logistique urbaine) et l'autre partie donnera lieu à un accord-cadre mono-attributaire sans montant minimum et avec un montant maximum de 15 000 euro(s) HT pour toute la durée du marché. Les prestations traitées à prix global et forfaitaire sont découpées en phases : - Phase 1 : Diagnostic et orientations - Phase 2 : Elaboration de la charte métropolitaine de logistique urbaine durable

**Critères d'attribution** : La valeur technique est appréciée au regard du mémoire technique: Détails des sous-pondérations dans la partie &quot;renseignements complémentaires&quot;de l'Aapc. : 60% Le prix est apprécié au regard du total de la Dpgf et du Dqe . La formule appliquée pour déterminer la note du critère prix est la suivante : -Sous-critère 1 : Montant total indiqué dans la Dpgf (pondération 80%) Note du candidat = 10 X (total Dpgf proposé le plus faible / total Dpgf proposé par le candidat) -Sous-critère 2 : Montant indiqué dans le Dqe (pondération 20%) Note du candidat = 10x

(total Dqe proposé le plus faible / total Dqe proposé par le candidat) La note finale du critère prix s'obtiendra par la moyenne des 2 sous critères ci-dessus dans le respect des pondérations précisées. : 40%

## **Section 4 - Informations rectificatives**

- Rubrique : Date et heure limites de réception des plis, Au lieu de 27/08/2024 à 12h00, lire 27/09/2024 à 12h00

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 02/08/2024**